



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	14	0

**OBJET : 08-1 - DCM N°08-1 -
COMMERCE - RESEAU " CLUB DES
MANAGERS DE CENTRE VILLE " -
ADHESION DE LA COMMUNE**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :
4345/22

Certifié exécutoire compte tenu de la
publication sur le site internet,
Le 22/12/2022
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 22/12/22

Le Maire certifie du caractère exécutoire
de cet acte

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

Le mercredi 21 décembre 2022 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 15/12/2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone
TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-
HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Marika ROMAN, M. Daniel
LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard
DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc
FOSSOUD, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme
Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David
SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL
JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc
ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, M. Arnaud VIE, M.
François ZEMA, Mme Michèle MURATORE, M. Daniel FOTI, M. Michel
GIRAUDET.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Alexia MISSANA à M. Jean LEONETTI,
M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Marguerite BLAZY à M. Jacques GENTE,
Mme Beatrix GIRARD à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Eric PAUGET à M. Serge AMAR,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à M. David SIMPLOT,
Mme Stephanie FICARELLA à Mme Vanessa LELLOUCHE,
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN,
Mme Monique GAGEAN à M. Arnaud VIE,
Mme Aline ABRAVANEL à M. Michel GIRAUDET,
Mme Djahida HEMADOU à Mme Anaïs IMBERT

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Anaïs IMBERT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e)
pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'activité marchande des cœurs de ville d'Antibes Juan-les-Pins est un axe majeur de développement et contribue au rayonnement de la commune. Pour renforcer l'efficacité de son action dans ce domaine, la Commune souhaite mener une démarche d'analyse comparative pérenne (« Benchmark »).

Dans cet objectif, elle compte intégrer un réseau favorisant les échanges et le développement des bonnes pratiques en matière d'innovation et de dynamisation commerciale.

Le Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) a pour mission de promouvoir le métier des managers de centre-ville, informer sur la réglementation, nouvelles technologies, nouveaux concepts commerciaux et favoriser les échanges entre les managers dans toute la France.

Fort de ses 20 ans d'existence, le club compte aujourd'hui plus de 250 managers identifiés.

Ses missions principales :

- organiser des réunions d'échanges entre managers au niveau régional et national ;
- faire connaître le métier auprès des institutions ;
- accompagner à la professionnalisation des managers ;
- anticiper l'avenir : prévenir des difficultés et permettre aux managers d'évoluer dans leur parcours professionnel

En adhérant à ce club, les agents de l'Office de commerce et de l'artisanat de la Commune bénéficieront de plusieurs services, à savoir :

- des formations et des journées de travail thématiques,
- une plate-forme d'échange via leur site internet ;
- des invitations pour participer à des salons professionnels, tels que Franchise Expo, le SIEC ou encore le MAPIC.

La cotisation annuelle s'élève à 100 € pour l'année 2023. Le renouvellement annuel de l'adhésion fera l'objet, chaque année, d'une décision municipale prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 alinéa 24 du Code général des Collectivités territoriales.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au « Club des managers de centre-ville » sis 38 Rue des Mathurins, 75008 Paris, au titre de l'année 2023 ;

- **DESIGNE** les agents de l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour représenter la Commune au sein de cette association.

- **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 100 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette adhésion ;

- **DIT** que le renouvellement de l'adhésion fera l'objet d'une décision municipale prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 alinéa 24 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture : 22/12/22
Identifiant de l'acte : 06-210600045-20221221-754240-DE-1-1

Durée de publication :

du 22/12/2022 au 22/02/2023

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

Vu la secrétaire de Séance



Madame Anais IMBERT

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."